



Le Courrier

de Fay-lès-Nemours

Numéro Spécial

Flash infos du 15 mars 2022

I-COLLECTE SOLIDARITE UKRAINE

La municipalité et le CCAS de Fay-Lès-Nemours organisent une collecte de dons pour venir en aide à la population ukrainienne.

Celle-ci se déroule pendant les heures d'ouverture de la mairie depuis le 07 mars au 21 mars 2022 du LUNDI au VENDREDI de 16H à 18H (sauf le mercredi) et le JEUDI de 10H30 à 12H (01 64 28 10 76). Les organismes caritatifs n'acceptent plus ni vêtement, ni nourriture.

Tous les colis seront centralisés et envoyés en Ukraine par la ville de Nemours en lien avec la Communauté de Communes du Pays de Nemours.

Nous vous remercions par avance pour votre solidarité.

II-RAMASSAGE DES DECHETS AVEC L'ASSOCIATION DE CHASSE DE FAY-LES-NEMOURS

L'Association de chasse et la commune ont le plaisir de vous convier au ramassage annuel des déchets sur la commune le SAMEDI 26 MARS à 09H, RDV sur le parking de la salle polyvalente.

Des circuits de ramassage sont adaptés aux enfants et/ou aux adultes suivant leur capacité.

Du matériel de protection, pinces et sacs seront fournis par le syndicat des déchets ménagers (SMETOM). Pour des questions d'hygiène, il faudra prévoir vos propres gants.

Vous espérant nombreux pour cet acte citoyen qui sera finalisé en fin de matinée par un apéritif casse-croûte offert par la municipalité. Nous vous demandons de bien vouloir vous faire connaître en mairie pour prévoir le casse-croûte. En vous remerciant !

III-RAPPELS IMPORTANTS

1-BRUIIS

Pour le respect du calme et de la tranquillité de tous, l'utilisation des tondeuses, tronçonneuses et autres outillages bruyants est autorisée : Du lundi au vendredi de 7h à 20h

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30

Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h uniquement

2-BRULAGE DES DECHETS VERTS

En vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental de Seine-et-Marne, le brûlage est interdit sur l'ensemble du territoire communal.

3-DEBOISEMENT SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE :

Demande en ligne d'autorisation de défrichement. Toute opération volontaire entraînant la destruction de l'état boisé d'un terrain et mettant fin à sa destination forestière est considérée comme un défrichement et nécessite une autorisation préalable, sauf si elle est la conséquence indirecte d'opérations entreprises en application d'une servitude d'utilité publique (distribution d'énergie par exemple).

Le dépôt de la demande ne vaut pas autorisation. Remplace le cerfa n°13262*01, qui n'est plus en vigueur. Le propriétaire des terrains à défricher (ou son mandataire) doit faire la demande d'autorisation par courrier recommandé avec accusé de réception ou par voie électronique à l'aide du formulaire [cerfa n°13632*07](#).

La demande est alors à transmettre à la direction départementale des territoires (DDT ou DDTM) du département dans lequel est situé le terrain. [cerfa 13632-07.pdf](#).

IV- CHASSE AUX ŒUFS :

Avec la levée des restrictions sanitaires, les cloches de Pâques vont pouvoir apporter de bons œufs en chocolat à tous les petits du village au stade le dimanche 17 avril à 11h!! un apéritif sera proposé par la municipalité à l'issue de la chasse à travers l'espace boisé... Nous vous attendons nombreux où une photo de groupe sera prise avec votre accord autour d'un grand œuf !!

V- Service Public d'Assainissement Non Collectif :

Une campagne de visite de bon fonctionnement commencera cette semaine, les 15 et 16 mars et les 20 et 21 avril. Vous pouvez encore prendre rendez-vous si vous avez reçu un courrier dans votre boîte aux lettres pour les dates d'avril.

VI- Elections présidentielles et Législatives :

Le bureau de vote se tiendra à la salle de la mairie pour les deux scrutins contrairement aux dernières élections.

*Vous souhaitant bonne continuation,
Bien cordialement*

Le Maire,
Christian PEUTOT.



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

lundi, mardi, vendredi : de 16h30 à 18h

jeudi : de 10h30 à 12h

permanence du Maire et des Adjoints
sur rendez-vous

Mairie : 01 64 28 10 76 - fax 01 64 78 03 92

Mail : mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr